

22^{ème} SLALOM DE ROMORANTIN-LANTHENAY - (41)



9 et 10 MAI 2020

L'ASA ACO PERCHE VAL de LOIRE organise les 9 et 10 mai 2020, avec le concours de ROMO SPORT AUTO, un slalom dénommé :

"22^{ème} Slalom de ROMORANTIN-LANTHENAY"

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France des Slaloms 2020
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire
- Les Championnats de l'ACO
- Le Championnat ASA ACO Perche Val de Loire.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire sous le n° R003/2020 en date du 28/01/2020 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° 80 en date du 28/01/2020.

Organisateur technique : ROMO SPORT AUTO – 28, rue de la Tricanderie – 41200 ROMORANTIN.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS :

Président du Collège des Com Sportifs	Mr TATIN Jean-Michel	Licence n° 1201.6575
Commissaires Sportifs	Mme MARANDEAU Claudette	Licence n° 1507.6807
Commissaire Sportif Stagiaire	Mr BOUCHARD Christian	Licence n° 1311.35065
	Mr FRETTE Régis	Licence n° 1201.235827
Directeur de Course	Mr. FAUVEL Serge.	Licence n° 1507.2517
Directeur de Course Adjoint	Mr. TISSIER Jean-Charles	Licence n° 1503.11274
Directeur de Course Stagiaire	Mr Mickaël MEUNIER	Licence n° 1507.174189
Commissaires Techniques	Mr ESTIENNE Philippe (responsable)	Licence n° 1502.153811
	Mr SANTOS Manuel	Licence n° 1503.16264
Chargé des relations avec les concurrents	Mr PETRUS Alain	Licence n° 1507.16477
	Mr BAUD Michel	Licence n° 1507.23696
Chronométrateur officiel	Mr.GAGNEUX Loïc	Licence n° 1507.15785
Chargé de mise en place des moyens	Mr.DORY Hervé	Licence n° 1507.171534
Chargé des Commissaires de route	Mr.DORY Hervé	Licence n° 1507.171534
Nombre de postes de commissaires		6
Nombre de commissaires		18
Médecin responsable	Dr CHAHINE Hassan	
Nombre d'ambulance (conforme à l'art. 2 de la réglementation médicale) nécessaire à la réanimation.		1 équipée du matériel

1.2P. HORAIRES:

- Clôture des engagements le mardi 5 mai 2020 à minuit.
- Publication de la liste des engagés le jeudi 7 mai 2020 à minuit.

- Vérifications administratives le samedi 9 mai 2020 de 14 h 30 à 18 h 45 et le dimanche 10 mai 2020 de 7 h 30 à 9 h au parc concurrents à ROMORANTIN, esplanade de la Pyramide.
- Vérifications techniques le samedi 9 mai 2020 de 14 h 45 à 19 h et le dimanche 10 mai 2020 de 7 h 45 à 9 h au parc concurrents à ROMORANTIN, esplanade de la Pyramide.
- 1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs le 10 mai 2020 à 8 h au parc concurrents.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 10 mai 2020 à 9 h 15 au parc concurrents.
- Essais non chronométrés le 10 mai 2020 de 8 h 15 à 9 h 15.
- Essai chronométré le 10 mai 2020 à partir de 9 h 30.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 11 h.
- La course aura lieu le 10 mai 2020 en 4 manches (en fonction du nombre d'engagés et à l'appréciation du Directeur de Course et du Collège) :
 - 1^{ère} manche de 11 h 15 à 12 h 30
 - 2^{ème} manche de 13 h 45 à 14 h 45
 - 3^{ème} manche de 15 h à 16 h
 - 4^{ème} manche de 16 h 45 à 18 h.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

- Affichage des résultats provisoires le 10 mai 2020, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé, au parc concurrents.
- Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) au parc concurrents à ROMORANTIN, esplanade de la Pyramide.
- Podium le 10 mai 2020, esplanade de la Pyramide, dès la fin de la course.
- Remise des prix le 10 mai 2020, au parc concurrents, 30 mn après l'affichage des résultats définitifs.

1.3P. VERIFICATIONS:

Voir Article 1.2.p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées chez AD Carrosserie – Garage Jamet – 91 bis, fbg d'Orléans à ROMORANTIN (41200). Taux horaire de la main-d'œuvre : 60,00 € TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 9 h.

Pesage des voitures : un contrôle libre pourra avoir lieu au parc concurrents.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS :

- Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :
M. GREFFION Jean
28, rue de la Tricanderie
41200 - ROMORANTIN-LANTHENAY
Tél. : 02 54 76 66 05 ou 06 14 75 44 30

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'Article 4.1p aura été atteint et au plus tard le mardi 5 mai 2020 à minuit.

Les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation s'élevant à **85,00 € (à l'ordre de ROMO SPORT AUTO)** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Cette somme sera majorée à **170,00 €** pour les concurrents n'acceptant pas la publicité optionnelle de l'organisateur.

Si à la date du 5 mai 2020, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfait: Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES :

Le nombre des voitures admises est fixé à 80 dont 20 peuvent être réservées au Groupe Loisir.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des slaloms (voir tableau épreuves).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.P. CARBURANT – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des slaloms.

4.2.7P. ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des slaloms.

4.3.P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des slaloms.

4.4.P. MESURES et DISPOSITIFS de SECURITE

Voir règlement standard des slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS :

Le slalom de ROMORANTIN a le parcours suivant (voir plan ci-après).

La course se déroulera en 4 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du présent règlement.

Départ esplanade de la Pyramide.

Arrivée esplanade de la Pyramide

Longueur du parcours : 1 100 m.

6.5P. PARC CONCURRENTS :

Le parc concurrents sera situé parking de la Pyramide – Espace François Ier à ROMORANTIN..

Le parc concurrents sera accessible à partir du samedi 11 mai 2019 à 12 h.

Les remorques devront être garées à proximité du parc concurrents dans un espace réservé.

6.6P. PARC FERME FINAL :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés sera situé Parking de la Pyramide, Espace François Ier, à ROMORANTIN.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE :

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course près de la ligne de départ
- pendant les vérifications au parc des vérifications situé près du parc concurrents
- pendant le délai de réclamations après l'arrivée au parc fermé – parking de la Pyramide.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE :

Pendant la compétition, une permanence se tiendra aux vérifications administratives sur le parc concurrents - tél : 06 14 75 44 30 ou 06 50 51 58 57.

Centre de secours le plus proche : Pompiers de ROMORANTIN (tél : 18).

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P.ESSAIS:

Voir réglementation slalom.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING) :

Voir article 1.2p.

7.3P. COURSE :

A l'issue de chaque manche, les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au Point Stop pour rentrer dans le parc.

Le Slalom de Romorantin-Lanthenay se déroule sur l'esplanade de la Pyramide – Espace François Ier à ROMORANTIN-LANTHENAY. Le départ aura lieu esplanade de la Pyramide et l'arrivée esplanade de la Pyramide.

Essais libres de 8 h 30 à 9 h 30.

1 essai chronométré à partir de 9 h 45 (2 si faible nombre de participants, à la décision du Directeur de course).

Nombre de manches: 4

Chaque voiture partira selon sa classe et son groupe dans l'ordre suivant: L, Fol'Car, F 2000, FC et FS, N et FN, A et FA, GT, CM, CNF et CN, D/E, et dans l'ordre décroissant des numéros.

Une même voiture pourra être utilisée successivement par 2 pilotes.

Procédure de départ aux feux.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES :

TOUT MOYEN DE CHAUFFE DES PNEUMATIQUES EST INTERDIT SOUS PEINE D'EXCLUSION DE LA COMPETITION..

ARTICLE 8P. PENALITES

- quilles de parcours déplacées ou renversées : 2 secondes par quille.

- Quille de corde : 1 seconde.
- quille d'arrivée déplacée ou renversée : 10 secondes.
- porte manquée ou erreur de parcours : manche non prise en compte pour le pilote.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des 4 manches. En cas d'ex-aequo, ceux-ci seront départagés en tenant compte du 2^{ème} meilleur temps.

Les classements provisoires seront affichés au parc concurrents dès la fin de la course, et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors groupe Loisir et Fol'Car),
- 1 classement général féminin.
- 1 pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard (hors groupe Loisir et Fol'Car),
- 1 pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard (hors groupe Loisir et Fol'Car),
- 1 classement général pour le groupe Loisir,
- 1 classement général pour le groupe Fol'Car.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. TROPHEES

Un trophée sera remis au 1^{er} scratch et à la 1^{ère} féminine.

10.2P. PRIX :

La répartition des prix se fera donc de la façon suivante (**hors le groupe Loisir et le groupe Fol'Car**) :

SCRATCH		1 ^{er}	130 €
		2 ^{ème}	110 €
		3 ^{ème}	80 €
		4 ^{ème}	50 €
GROUPE	1 à 4 partants	1 ^{er}	30 €
	+ de 5 partants	1 ^{er}	40 €
		2 ^{ème}	25 €
CLASSE	1 à 3 partants	1 ^{er}	50 €
	+ de 4 partants	1 ^{er}	80 €
		2 ^{ème}	45 €
CLASSEMENT FEMININ	1 à 2 partantes	1 ^{ère}	70 €
	+ de 2 partantes	1 ^{ère}	80 €
		2 ^{ème}	35 €
3 ^{ème}		20 €	
CLASSEMENT GROUPE LOISIR :			
	1 à 2 partants	1 ^{er}	50 €
	+ de 2 partants	1 ^{er}	60 €
		2 ^{ème}	35 €

TOUS LES PRIX SONT CUMULABLES

10.3P. COUPES :

Il sera attribué des coupes ou des lots de la façon suivante :

1 coupe ou un lot aux vainqueurs scratch, groupe, classe, féminin.

1 coupe ou un lot sera remise à un commissaire.

Pour le groupe Loisir : attribution identique aux groupes et classes ci-dessus.

10.4p. PODIUM : (voir article 1.2p)

La distribution des prix s'effectuera 30 mn après l'affichage des résultats.

Les concurrents qui ne se présenteront pas à la distribution des prix perdront leur droit aux prix.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES : Voir article 1.2p.

